

COMMUNIQUE DE PRESSE

35,2 millions d'euros investis pour l'eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 3^{ème} trimestre 2018

Au 3^{ème} trimestre 2018, le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur a reçu **35,2 millions d'euros d'aides** pour **536 opérations**.

Les chiffres clés en PACA au 3^{ème} trimestre 2018

- Près de **50% des aides (16,8 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 12,8 M€ pour réduire la pollution domestique, dont 7,8 M€ pour le transport des eaux usées et 5 M€ pour leur traitement (aides essentiellement consacrées à deux opérations importantes : 2,1 M€ pour la création d'une nouvelle station d'épuration à Grimaud et 1,4 M€ pour la construction d'une unité de méthanisation avec valorisation du biogaz sur la nouvelle station de Cagnes-sur-mer),
 - 4 M€ pour l'eau potable, dont 2 M€ pour la mise à niveau des infrastructures des collectivités rurales et 0,8 M€ pour la protection réglementaire des captages.
- **19% (6,5 M€)** vont à une **meilleure gestion quantitative de la ressource en eau**, dont 5,2 M€ pour des travaux d'économie d'eau sur les réseaux d'eau potable et pour l'irrigation des cultures (2,7 M€ notamment consacrés à la conversion à l'aspersion de périmètres irrigués par des canaux).
- **16% (5,7 M€)** bénéficient à la **renaturation des milieux aquatiques**, dont 4 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau et 1 M€ pour l'animation territoriale.
- **8% (2,8 M€)** sont consacrés à la **réduction des pollutions agricoles**, dont 1,7 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs en vue de soutenir les changements de pratiques (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, agriculture biologique) sur des territoires prioritaires en matière de restauration de la qualité de l'eau.



Parmi les opérations soutenues, des projets remarquables :

1- Pour réduire les rejets de pollution domestique

Le Syndicat mixte de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) va construire une unité de méthanisation et de valorisation du biogaz au sein de la nouvelle station d'épuration. Le biométhane issu du biogaz (lui-même produit par la digestion des boues d'épuration) sera injecté dans le réseau GRDF. Cette valorisation énergétique, prévue au contrat signé entre Métropole Nice Côte d'Azur, l'Etat et

l'agence, répond à un enjeu d'adaptation au changement climatique. L'agence de l'eau apporte une aide de **1,4 M€**.

La commune de Grimaud (Bouches-du-Rhône) va construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 55 100 équivalents-habitants, sur le site de la station existante qui est obsolète et dont le rejet affecte le cours d'eau du St Pierre, affluent de la Giscle. La nouvelle station bénéficiera d'un traitement plus poussé de l'azote et du phosphore. Cette opération, la première inscrite au contrat de rivière de la Giscle et des côtiers de Saint Tropez, sera suivie d'un traitement des micropolluants, d'une réhabilitation des réseaux d'assainissement pour mieux gérer les eaux pluviales et d'une réutilisation des eaux usées traitées conduisant à une économie de plus de 300 000 m³ annuels prélevés sur une zone déficitaire en eau. La commune de Grimaud ayant choisi d'attribuer la concession du service public d'assainissement collectif à un nouveau délégataire, Grim'eau, ce dernier recevra une subvention de **2 M€** de la part de l'agence de l'eau.

2- Pour préserver et améliorer les milieux aquatiques

EDF va procéder à l'arasement du seuil de la Brillanne (Alpes de Hautes-Provence) qui barre la Durance et empêche les sédiments et les espèces piscicoles de circuler librement. Ce tronçon de rivière « en tresses » est pourtant le plus emblématique de la Durance qui dispose d'un fort potentiel de biodiversité. La restauration de la continuité écologique sur la Brillanne comprend trois volets : la démolition du seuil sur 350 mètres et la destruction de la partie visible de la passe à graviers, l'aménagement du petit canal de la Brillanne, le renforcement du captage d'eau potable de "La princesse" situé en amont du barrage afin de gérer les conséquences de l'effacement de l'ouvrage. L'agence de l'eau apporte une aide de **1 M€**.

3- Pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

L'union des ASA de Châteauroux-les-Alpes (Hautes-Alpes) modernise ses réseaux d'irrigation agricole et remplace le système gravitaire par un réseau sous pression (aspersion), constitué de canalisations enterrées. Elle équipe 558 hectares pour satisfaire les besoins d'une activité d'élevage avec une majorité de surfaces fourragères. Cette opération va générer une économie d'eau annuelle de 2,3 millions de m³ prélevés dans le torrent du Rabioux, affluent de la Durance. Dans le cadre du Plan de Développement Rural Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agence apporte une aide de **2,3 M€**.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau, pour le 3^{ème} trimestre 2018, totalisent un montant de **135 millions d'euros** pour financer **2 219 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône-Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pesticides et nitrates et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr
Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com